



**SYNDICAT PÉNITENTIAIRE DES SURVEILLANTS**

**CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION**

**MA STRASBOURG**



## **LA COUPE EST PLEINE**

Depuis plusieurs mois, les effets de la surpopulation pénale se font ressentir sur le quartier arrivant de la MA de Strasbourg, le personnel du QA peine à canaliser le flux tendu de détenus qui déferlent sur le secteur en les entassant à trois dans une cellule prévue pour deux et cela pendant plus d'un mois prétextant :

### **LE MANQUE DE PLACE EN DETENTION ORDINAIRE**

La situation est si critique, que de nombreux incidents sont déjà à déplorer et la gestion est en tension permanente. Des notes de service de gestions de détenus sont souvent élaborées mais inapplicables, voire incohérentes comptes tenu de cette surpopulation.

**La réalité** est que le QA est devenu un déversoir, entre les arrivants traditionnels, les retours quartier disciplinaire, les UHSA, les perturbateurs du week-end en attente d'une nouvelle affectation, les procès d'assises, les détenus de passage etc...

Il n'est plus possible de définir le réel rôle de ce secteur pourtant sensible et normalement important.

La sécurité des agents et les conditions de travail sont mises à mal depuis trop longtemps, malgré de nombreux signalements, la direction choisi de faire la sourde oreille.

En retour des difficultés rencontrées, il est demandé aux agents l'application des principes de base de la labellisation (en témoignent les dernières notes de service).

Sur 17 cellules existantes, une 18e est en cours de réfection. Autrefois utilisée comme bibliothèque, celle-ci deviendrait une cellule pouvant accueillir 4 à 6 détenus, ignorant le projet initial proposé par les agents au sujet de cette « bibliothèque » ! Quelle autre surprise réservez-vous à votre personnel ?

Il est demandé à la direction l'organisation rapide et sans délai d'un groupe de travail afin de désengorger et de remédier aux problématiques du QA. Plusieurs incidents auraient déjà dû alerter les consciences, un énième est imminent et les causes viennent d'être citées.

Il en va de la santé morale et physique de votre personnel.



**Strasbourg, le 21 avril 2025**

**le bureau local**

